

Cachet de l'école

☎ de l'école :

BOURSES DE FREQUENTATION SCOLAIRE 2024/2025

**Fiche à remplir par le Directeur de l'école et à renvoyer avant le vendredi 2 mai 2025
à la**

**Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale de l'Ain – DAGEFI
B.P. 404 – 10, rue de la Paix 01012 – Bourg-en-Bresse Cedex**

Nom, prénom, date de naissance de chacun des enfants proposés et classe :

_____, né(e) le _____, classe _____

(les enfants soumis à l'obligation scolaire des niveaux maternelle à CM2 peuvent prétendre au bénéfice des bourses de fréquentation scolaire).

Nom, Prénom et adresse exacte du responsable légal :

Profession du père : _____ Profession de la mère: _____

Nombre d'enfants : _____ dont restant à charge : _____

Adresse des enfants (si elle est différente de celle des parents) et nom des personnes chez lesquelles ils vivent :

1) **Existe-t-il, dans la commune de résidence des parents**, une école dispensant un enseignement du niveau des études poursuivies ?

OUI

NON

◆ **Si oui**, à quelle distance du domicile des parents se trouve cette école ? _____ Kms

2) **Quelle distance** y a-t-il du domicile des parents à l'école actuellement fréquentée ? ____ Kms

3) **Existe-t-il un service de transport** (service régulier ou ramassage scolaire) ?

- ◆ entre le domicile des parents et l'école fréquentée OUI NON
- ◆ le matin et le soir OUI NON
- ◆ pendant l'interclasse du midi OUI NON

4) **Les frais engagés** sont-ils entraînés par le placement :

- ◆ en demi-pension (cantine, repas du midi pris chez des particuliers) OUI NON

5) **L'élève déjeune-t-il** chaque jour à la cantine ? OUI NON

6) **Quelle est la somme** effectivement versée par les parents (pour un enfant) ?

◆ prix pour un repas : _____ €

Fait à _____ le _____

NOM du Directeur ou de la Directrice de l'école

Signature du Directeur ou de la Directrice

NOTA IMPORTANT : (Joindre obligatoirement à ce dossier)

◆ **l'avis d'imposition** (ou de non-imposition) concernant **les revenus de 2023 (déclarés en 2024)**

◆ **un relevé d'identité bancaire ou postal** des parents, tuteurs ou représentants légaux à qui la bourse sera versée.

Attention : *Le RIB ou RIP doit correspondre au NOM du représentant légal et à l'adresse portée sur la demande de bourse de fréquentation.*

◆ **Une photocopie du livret de famille** où figurent les enfants encore à charge ainsi que les parents.